

## SERVICES EXCLUSIFS TIERS PAYANT

Cegema propose à ses adhérents monégasques des services exclusifs de tiers payant en France et à Monaco :

- prise en charge pour les séjours et tiers payant pour les soins externes à l'hôpital Princesse Grâce de Monaco
- prise en charge pour les séjours au Centre Cardio Thoracique, à l'IMS2
- prise en charge pour tous les établissements en France
- prise en charge auprès de certains opticiens et dentistes monégasques ainsi que ceux limitrophes

## TÉLÉTRANSMISSION

Vos clients assurés Monégasques profitent du **service de télétransmission de leurs décomptes mis en place entre Cegema et les caisses sociales de Monaco** et bénéficient ainsi :

- du traitement de leurs décomptes sans aucune intervention de leur part
- de la sécurité des échanges
- de la rapidité des remboursements

## MODE D'EMPLOI POUR LA MISE EN PLACE DE LA TÉLÉTRANSMISSION

**1** L'assuré se connecte sur le site des caisses sociales [www.caisses-sociales.mc](http://www.caisses-sociales.mc) et saisit ses identifiants pour accéder à son compte personnel



**2** puis il choisit "Mon profil", et dans le cadre "Mes options de courriers" clique sur "Visualiser/modifier"



**3** et enfin, il met à jour, pour chaque bénéficiaire concerné, les deux zones suivantes  
 "transmission à l'organisme complémentaire" : oui  
 "Adresse électronique de l'organisme complémentaire" : [csmonaco@cegema.com](mailto:csmonaco@cegema.com)

